



→ Il l'a dit  
Paul Ettori  
Président FDC de la Corse du sud

Coup d'éclat de Paul Ettori dans les négociations avec le gouvernement sur la chasse et qui a claqué la porte des tables rondes de la chasse.

*"Quand le Président de Ponchalon m'a désigné pour représenter la FNC aux Tables rondes de la Chasse, j'ai tout de suite compris que c'était un cadeau empoisonné, mais j'ai voulu malgré tout relever le défi. À plusieurs reprises, n'ayant jamais manqué une seule réunion, j'ai approché les anti-chasse et le constat a été édifiant. J'avais proposé une main tendue en leur demandant de ne plus s'opposer systématiquement aux chasseurs, mais d'essayer plutôt de travailler en synergie pour défendre la biodiversité avec nous, car nous sommes les premiers protecteurs de la nature et ce, depuis la nuit des temps, ne leur en déplaît. En réponse à mon pacte de non-agression, ils ont préféré l'invective au dialogue, en adressant une pétition signée par quarante associations anti-chasse au Ministre de l'éducation nationale en lui demandant de ne pas acter la convention d'agrément car les fusils étaient entrés dans les écoles. Ils ont donc voulu s'attaquer à un travail que j'effectue depuis trois ans à la tête de la mission, éducation à la nature, et là je pense qu'ils ont brûlé le feu rouge."*  
Belle ambiance, en cette période d'élections à la FNC !

## → Droit de chasse Bras de fer fédération écologistes



La Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège relance son combat contre le Comité écologique ariégeois (CEA) afin d'anticiper le jugement, qui sera rendu le 4 juin par le tribunal administratif de Toulouse (31), au sujet des recours déposés par le CEA en 2008 et 2009, contre les arrêtés autorisant la chasse en Ariège. Dernièrement, le rapporteur public a rendu des conclusions inquiétantes pour la chasse. Il propose l'annulation des deux arrêtés de chasse du lagopède et du grand tétaras pris par le préfet de l'Ariège, au nom du principe de précaution et de la préservation d'espèces dont la population diminuerait fortement selon le CEA. Par ailleurs, il estime que des mesures de protection de l'espèce ours doivent être prises face à la chasse en battue, conformément aux dernières directives européennes. Une décision au goût amer, même si le tribunal n'est pas tenu de suivre les recommandations du rapporteur public. Pour Jean-Luc Fernandez, président de la FDC, la Fédération restera mobilisée et refusera de céder un pouce de terrain. Si le jugement devait être défavorable aux chasseurs, il faudra faire un constat. Le classement en espèce chassable du grand tétaras par exemple ne vaut plus rien. En revanche, la présence d'un individu d'une espèce protégée, et pas seulement l'ours, imposera à l'avenir des restrictions à l'exercice de la chasse. **J-P.B.**

## → Migrateurs Création d'un observatoire cynégétique

L'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique (IMPCF) et l'Association de défense des chasses traditionnelles à la grive (ADCTG) créent l'Observatoire national cynégétique et scientifique citoyen. En s'appuyant sur le réseau des chasseurs, ce programme vise à recueillir des observations de terrain, les analyser, les restituer et les valoriser, afin de mieux suivre la migration et l'hivernage, notamment des turdidés, en complément des recherches conduites avec des protocoles plus lourds. Pour les internautes, une saisie en ligne est prévue afin de faciliter le traitement et la collecte des données. Chaque chasseur peut également signaler les migrations importantes, ou une autre information sur la page blog du site, afin d'alerter les autres observateurs. Site: [www.observatoirenationalmigrateurs.net](http://www.observatoirenationalmigrateurs.net) **J-P.B.**



## → Gibier d'eau C'est la hutte finale ?



Une véritable bombe à retardement risque d'exploser dans les mains des sauvagins, avec la forte probabilité d'une quasi disparition de la chasse dans les zones publiques du Nord. Cette tendance inquiétante apparaît bien réelle avec l'annonce de la destruction de six huttes, de Chabaud Latour, à Condé sur l'Escaut (59). Le couperet est tombé le 26 mai. À l'issue d'une réunion de concertation en présence du maire de la commune, le président du conseil général du Nord a confirmé qu'il n'y aurait plus d'activités chasse gibier d'eau sur ce terrain qui doit être acheté à l'établissement public foncier du Nord Pas-de-Calais (EPF). Cette annonce intervient alors que la Fédération départementale des chasseurs du Nord avait pourtant déposé un solide dossier avec une proposition d'achat de 264 000 € par la Fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage. Pour le Conseil Général que nous avons contacté, à l'heure où nous bouclons, « officiellement, rien n'est décidé ». Toutefois, selon nos informations, d'ici 2013, les 17 autres huttes du secteur seraient concernées par un avis de destruction. Qu'en sera-t-il des huttes situées sur d'autres territoires voués à la trame verte qui est située sur un site Natura 2000 ou ZPS, un parc naturel régional, ou préemptée par un conseil général ? La FDC du Nord travaille à toutes les procédures juridiques, pouvant étre engagées dans ce dossier ténébreux. Il est à noter que le Conseil Général est socialiste, associé avec les Verts, tout comme le Maire de Condé. **J-P.B.**



## → Lapins Destructions après la tempête



Étrange paradoxe. Le passage de la tempête Xynthia, le 28 février dernier, a provoqué dans les secteurs de l'île de Ré (17), où les densités étaient les plus significatives, des pertes de 75 et 95 % de lapins de garenne. Pourtant, la préfecture a annoncé que des opérations de destruction à tir des lapins devaient être menées en mai. Son communiqué stipule que : « les dégâts causés par les lapins aux cultures et aux vignes ont atteint un seuil inacceptable pour les exploitants agricoles sur certains secteurs de l'île. Si la tempête Xynthia s'est traduite par la disparition de nombreux lapins, les zones les plus submergées ne sont pas celles où les lapins ont causé d'importants dégâts ». **J-P.B.**

